

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 11

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTE : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°20/2024****Date de la convocation du Comité syndical** : trois avril deux mille vingt-quatre**Date de la séance du Comité syndical** : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, JérémY PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative** :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

**OBJET : Autorisation d'engagement des travaux et de la maîtrise d'œuvre d'actions B7/B8 –
Restauration de zones humides / Renaturation de cours d'eau - dans le cadre du Programme
Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour la période 2020-2029**

Par délibération du 13 décembre 2019 le comité syndical a approuvé le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour la période 2020-2029 et sollicité auprès de la Préfète de l'Aveyron la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Il est nécessaire de programmer les travaux des actions B7/B8 – Restauration de zones humides / Renaturation de cours d'eau – 2024 - du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant Lot-Dourdou pour 2024-2025.

Sur la base de la programmation pré-établie qui sera amenée à être affinée et actualisée lors de la consultation des entreprises et qui devra être validée par les collectivités concernées avant travaux, le montant estimatif des travaux 2024-2025 des opérations de restauration de zones humides et de renaturation de cours d'eau s'élèverait à 29 400,00 € TTC (soit 24 500,00 € HT) et 2 450,00 € de frais de maîtrise d'œuvre (soit 10% du montant HT des travaux).

Cette dépense englobe :

- Les travaux de restauration de zone humide et de renaturation de cours d'eau,
- Les travaux imprévus,
- Les frais de maîtrise d'œuvre.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Paraphe : 

Le financement prévisionnel de cette opération 2024-2025 est prévue de la manière suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention) :

Financeurs	% sur le montant TTC des travaux
Agence de l'Eau Adour Garonne	50,00 %
Conseil Régional Occitanie	20,00 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	10,00 %
Autofinancement des collectivités concernées	20,00 %

Ainsi, il convient :

- de programmer ces travaux relatives aux actions B7 et B8 – Restauration de zones humides / Renaturation de cours d'eau pour les années 2024-2025,
- d'autoriser le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format projet définitif,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- de solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- de prévoir la dépense correspondante au budget 2024 du syndicat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROGRAMME** ces travaux relatives aux actions B7 et B8 – Restauration de zones humides / Renaturation de cours d'eau pour les années 2024-2025,
- **AUTORISE** le technicien rivière à monter le dossier technique correspondant au format projet définitif,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté par le Président,
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **PRÉVOIT** la dépense correspondante au budget 2024 du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

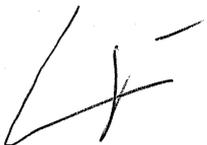
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD



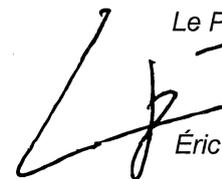
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 AVR. 2024

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr